

Caractéristiques - Crédit de Canaux (Assainissement/Drainage et Irrigation).

Définitions :

Par Canaux nous entendons toutes constructions d'infrastructures spécifiques du type « fossé profond et à ciel ouvert » visant à déplacer de l'eau :

- (1) D'une rivière vers une parcelle agricole – notamment des fossés d'irrigation en saison sèche,
- (2) D'une parcelle vers un émissaire – notamment des fossés de drainage/assainissement en saison des pluies.

Les canaux de bord de piste ne sont pas inclus dans cette définition, ils font partie de l'immobilisation construction d'infrastructure spécifique « Piste ».

Quelques éléments de contexte liés à la création de canaux :

La Guyane développe une agriculture sur l'un des plus vieux sols du monde. Malgré une grande diversité de pédologies, la Guyane est connue pour présenter des sols aux potentialités agronomiques très faibles en lien avec les capacités de drainage. Le climat est de type tropical humide et l'on peut distinguer deux grandes périodes dans l'année - une période dite « saison des pluies » et une période dite « saison sèche ». **Ainsi de nombreux sols peuvent subir successivement des inondations ou des périodes de fortes sécheresses, ce qui limite fortement les choix des spéculations agricoles¹.**

Ces contraintes - pédologiques et climatiques – ont été reconnues comme des raisons importantes des nombreux échecs des différents programmes/plans de développement de l'agriculture par le passé, et l'une des raisons actuelles de la difficulté du secteur agricole. **La maîtrise de l'eau est indispensable pour la réussite de l'agriculture en Guyane².** Face à ces contraintes, deux démarches / stratégies peuvent être empruntées :

- (1) Adapter les systèmes de cultures au facteur limitant, notamment en ayant recourt à des plantes tolérantes / adaptées aux contraintes hydriques – **on subit les choix de mise en valeur**,
- (2) Mettre en œuvre des techniques d'assainissements/drainage/irrigation tendant à maîtriser les excès et/ou les manques d'eau par la construction d'infrastructures spécifiques – **on maîtrise l'eau et on s'ouvre plus d'opportunités de spéculations agricoles³.**

Ainsi la construction d'infrastructures type canaux d'irrigation/drainage/assainissement permettent d'augmenter la part de terre cultivable, d'améliorer leur productivité, de diversifier les cultures... A ce titre, la défiscalisation pour la création des canaux, notamment les actions menées par les SAS DOM COM sur ce type d'investissement depuis 2012, répond à des besoins économiques du secteur agricole et à une demande sociale et locale.



Création de canaux agricoles de drainage à la Pelle – Savanes de Kourou Guyane

¹ CTFT, MNHN, ORSTOM, INRA – Opération ECEREX.

² DAAF, 1996 – Le développement agricole en Guyane.

³ INRA, 1984 - Etude des sols de la Plaine Côtière Ancienne en vue d'Assainissement / Drainage.

Caractéristiques technico-économiques de la création de canaux :

Les investissements envisagés par DOM COM INVEST pour la création de canaux devront tendre et s'apparenter au CDC techniques simplifié suivant :

ACTIVITES	ILLUSTRATIONS
I – Création des canaux	
<ul style="list-style-type: none"> I.1 Création des canaux => <p>Le drainage par fossés profonds et à ciel ouvert était l'une des méthodes préconisée par l'INRA à l'époque du Plan Vert et qui s'est très largement répandue et généralisée. Cette technique consiste à créer un réseau de fossés secondaires à partir des émissaires, les fossés créant et ceinturant des unités parcellaires. La taille, la densité et l'écartement des fossés doit tenir compte des talwegs et points bas du périmètre ainsi que des caractéristiques drainantes des sols.</p> <p>Les canaux sont creusés à la pelle à l'aide d'un godet adapté à la forme et à la taille des canaux souhaités. La forme est généralement trapézoïdale ou triangulaire – plus rarement rectangulaire – pour assurer une stabilité convenable des berges. Les fossés font généralement de 0,80 m de profondeur sur 1 m de large, toutefois dans les zones très humides (tourbes, savanes...), afin d'augmenter le rabattement de la nappe libre, les fossés peuvent être creusés à 1,5 m voir plus. La taille des fossés conditionne le prix au mètre linéaire, les berges peuvent être enherbées pour assurer leur stabilité.</p> <p>La construction de canaux nécessite la création de franchissements types buses et ponceaux pour permettre l'accessibilité d'une parcelle à l'autre. 1 à 2 aqueducs busés par kilomètres de canaux sont en moyenne nécessaires.</p>	 <p>Construction d'un fossé de drainage agricole en bord de verger Cacao Guyane.</p>
<ul style="list-style-type: none"> I.2 Gestion des surplus de terres => <p>Pour permettre aux canaux un bon fonctionnement, le surplus de terre créé doit être retiré des abords de berges et évacué. Cette terre est généralement réutilisée sur la parcelle (pour les plantations, pour des digues, pour des pistes...). Le coût d'évacuation dépend du volume de terre retiré et donc de la taille du canal.</p>	
II – Entretiens des canaux <p>La pérennité et l'efficacité d'un réseau de drainage dépendent à la fois de la bonne conduite des terres aménagées et de l'entretien des ouvrages.</p> <p>Concernant l'entretien des émissaires et des fossés, le contrôle de la végétation (qui accroît la rugosité et diminue la section de drainage) sera envisagé soit par voie mécanique (fauchage, fau cardage, débroussaillage), soit par voie chimique. Un entretien annuel est à minima nécessaire. Le curage du fossé et de ses berges se font à la Pelle mécanique et avec un godet adapté à la forme d'origine du fossé. Deux entretiens sont nécessaires sur 5 ans d'utilisation.</p> <p>Ces investissements s'apparentent à des opérations de construction d'infrastructures agricoles qui sont susceptibles de subir, du fait de leur utilisation et de l'action des éléments naturels, une dépréciation irréversible.</p>	 <p>Curage d'un fossé agricole.</p>